AccÃ¨s Ã l'eau potable en zone rurale : une revendication Ã prendre en compte

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
August 2012

Opinions - Pour la derniÃ¨re session de son Ã©mission Bissyassa, la chaÃ®ne Nessma TV a organisÃ© un dÃ©bat trÃ¨s intÃ©ressant qui portait sur l'agriculture. Ã‰videmment, la question de l'eau, centrale pour l'agriculture, y a Ã©tÃ© programmÃ©e et Monsieur Ameur Horchani, qui a dirigÃ© le secrÃ©tariat d'Ã‰tat Ã l'Hydraulique du ministÃ¨re de l'Agriculture pendant des dÃ©cennies, Ã©tait l'un des invitÃ©s de l'Ã©mission. Maintenant Ã la retraite, il a Ã©tÃ© prÃ©sentÃ© simplement comme un expert de l'eau. Ameur Horchani a Ã©tÃ© l'un des concepteurs et un acteur principal de la politique de l'eau depuis le dÃ©but des annÃ©es 1980. Au cours de l'Ã©mission, il a dÃ©fendu l'agriculture irriguÃ©e, au dÃ©veloppement de laquelle son dÃ©partement a fortement contribuÃ© 80 % sont allouÃ©s au secteur, qui reprÃ©sente 20 % de la production agricole du pays). L'expert a rappelÃ© que les systÃ¨mes d'approvisionnement des pÃ©rimÃ¨tres irriguÃ©s publics sont mis en place Ã la charge de l'administration et que les irrigants doivent seulement assurer les coÃ»ts liÃ©s Ã la consommation en eau et Ã l'entretien des Ã©quipements.

Un autre point deÂ vue a Ã©tÃ© prÃ©sentÃ© par Monsieur Amor Behi, reprÃ©sentant de l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pÃªche - UTAP. Profitant de voir le dÃ©bat bifurquer sur la question de l'eau potable, Amor Behi a rebondi sur une question cruciale : Pourquoi les communautÃ©s rurales locales du Nord-Ouest n'ont pas accÃ¨s Ã l'eau potable ? Et de citer l'exemple de ce riverain du barrage Sidi El Barrak, un grand barrage situÃ© sur le littoral de Nefza, qui regarde ces millions de mÃ¨tres cubes d'eau stockÃ©s mais qui n'a pas accÃ¨s Ã l'eau potable ! La Tunisie un taux d'accÃ¨s Ã l'eau potable deÂ 93 %, mais qui au regard des innombrables manifestations de colÃ¨re des citoyens dans des agglomÃ©rations rurales laisse perplexe. Comme l'a soulignÃ© le reprÃ©sentant de l'UTAP, les coÃ»ts d'accÃ¨s Ã l'eau potable des populations vivant en habitat dispersÃ©, mÃªme s'ils peuvent sembler excessifs ne peuvent justifier l'absence d'accÃ¨s Ã©quitable Ã l'eau. Il ne s'agit pas uniquement de technique et de moyens financiers mais Ã©galement de mesures tarifaires, incitatives et organisationnelles adÃ©quates qui permettraient d'assurer l'accÃ¨s Ã l'eau potable et d'enterrer la corvÃ©e d'eau pour les femmes, les vieillards et les enfants. Lorsque la gestion se fait de faÃ§on autonome par les populations locales Ã travers des associations dites groupements de dÃ©veloppement agricoles en utilisant un pompage dans une nappe par exemple, la garantie de la fourniture d'eau est tributaire du paiement de la facture d'Ã©lectricitÃ© Ã la STEG. Si une association n'arrive pas Ã collecter le montant total de la facture auprÃ¨s des populations desservies, l'Ã©lectricitÃ© peut Ãªtre coupÃ©e et le service d'eau interrompu. Par ailleurs, les populations rurales dÃ©noncent les prix excessifs pratiquÃ©s : Ã partir de 500 millimes par mÃ¨tre cube, voire 740 millimes, alors que la SONEDE applique un tarif de 145 millimes le mÃ¨tre cube en zone urbaine pour les vingt premiers mÃ¨tres cubes trimestriels). Aussi la principale revendication de ces usagers est de devenir abonnÃ©s de la SONEDE, rÃ©putÃ©e pour sa qualitÃ© de service.

Z.B., La Presse (Tunis) - AllAfrica 01-08-2012